



Mars

Pôle Médico-Social, un CPOM collaboratif

Au cours de l'année 2021, l'Association Hospitalière de Bretagne a négocié avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne et les Conseils Départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère le 2^{ème} CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) pour son activité médico-sociale. Ce CPOM couvre la période 2022/2027 et intègre l'ensemble des services et établissements des secteurs Personnes Agées (PA) et Personnes Handicapées (PH), ce qui est une nouveauté par rapport au précédent CPOM.

Le processus d'élaboration du contrat a commencé par une phase de diagnostic/état des lieux de l'activité du pôle. Sur la base des constats, l'AHB a proposé à la validation de l'ARS et des Conseils Départementaux, une quinzaine de fiches-objectifs déclinées en actions à réaliser sur les 5 années à venir.

Hormis quelques fiches spécifiques au secteur handicap ou personnes âgées, elles sont majoritairement transversales aux deux secteurs.

C'était une volonté forte de l'AHB de proposer des thématiques pouvant être abordées en commun, afin de mieux capitaliser les expériences de chaque établissement et service et d'enrichir la réflexion.

Ces 15 fiches-objectifs peuvent être regroupées en 4 domaines :

- **L'inscription sur les territoires**, avec la participation aux instances de concertation, les actions partenariales, nos contributions à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs (360, plateformes de répit...)
- **La qualité des soins**, en s'engageant à améliorer l'accompagnement de fin de vie et l'accès aux soins palliatifs, la prise en soin de nuit...
- **La qualité de l'accompagnement** au travers du développement de l'aide aux aidants, de l'habitat inclusif, de l'amélioration des accompagnements spécifiques (personnes handicapées vieillissantes, polyhandicaps, handicaps rares, handicap psychique), de l'insertion professionnelle...
- **L'efficacité et la performance** avec l'adaptation de l'immobilier, des systèmes d'information, le partage de données, l'amélioration de nos organisations internes...

Dans la continuité de la définition de cette feuille de route, la négociation a porté sur des leviers très concrets devant nous permettre de réaliser nos objectifs.

Ainsi l'ARS et les Conseils Départementaux ont validé :

- La création des places d'accueil temporaire au FAM Ker Arthur et à la Résidence Keramour ;
- Un programme immobilier portant sur la réalisation d'un nouvel atelier

sous-traitance pour l'ESAT de Glomel, ainsi que des projets immobiliers pour le Centre Ker Arthur, la MAS du Petit Clos et la Résidence Keramour ;

- La définition de places modulaires dans les MAS/FAM pouvant modifier et adapter le mode d'accueil à l'évolution des besoins (hébergement complet, accueil temporaire, accueil de jour) ;
- Le rebasage budgétaire du SAMSAH Ti Dihun (+ 40%) qui va permettre d'augmenter l'effectif du service et d'agrandir les locaux.

Cette négociation, enjeu d'importance pour l'activité du pôle médico-social de l'AHB, s'est déroulée dans un climat cordial et constructif. Nos interlocuteurs ont souligné la qualité des documents transmis et le caractère fondé de nos propositions.

La direction générale et la direction du pôle médico-social remercient tous les collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration de ce nouveau contrat.

Santé mentale : agir pour l'environnement

Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) 2022 se dérouleront du 10 au 23 octobre et porteront sur le thème « **Pour ma santé mentale, agissons pour notre environnement** ».

« La crise sanitaire et les confinements successifs ont révélé à quel point la qualité de notre logement (accès, taille, insalubrité) était un déterminant majeur de notre santé mentale. De plus, les restrictions de sorties liées à la COVID-19 ont contribué à fragiliser la santé mentale des français et des françaises en les privant de différents lieux ressources. Tout ceci nous rappelle le rôle important de notre environnement physique sur notre équilibre psychique.

La thématique des SISM 2022 cible la dimension physique de notre environnement :

- L'environnement immédiat : logement (accès, qualité, etc.),
- L'environnement plus large : aménagements des communes (infrastructures, transports, nature, biodiversité, etc.),
- L'environnement plus lointain : planète et crise écologique. »*

Comme chaque année, l'AHB s'engage dans cette quinzaine. Vous avez des idées d'actions en lien avec le thème, alors contactez dès à présent le service communication par mail à a.urvoit@ahbretagne.com ou au 02 96 57 12 19.

* Argumentaire SISM 2022

Prévention et gestion des EI 2021

En 2021, vous avez signalé 942 événements indésirables (EI) :

- 609 concernent les patients ou résidents (271 chutes, 273 faits de violence/agressivité, 26 plaintes orales, 14 sorties sans avis médical, 3 décès inattendus, 2 tentatives de suicide, 1 suicide...);
- 101 défauts dans les soins (coordination, médicament, accueil...);
- 188 concernent les prestations techniques et logistiques ;
- 97 en lien avec les ressources humaines ;
- 40 en lien avec la sécurité ;
- 24 en lien avec les systèmes d'information.



Grâce à ces déclarations, des actions correctives et préventives sont mises en place et l'ensemble permet de mieux connaître et maîtriser les risques auxquels sont confrontés les services et établissements.

Merci pour vos déclarations !

J'active mon carnet de santé numérique !



Mon espace santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé, qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique interactif des assurés.

En service depuis début février, Mon Espace Santé est une plateforme où il est possible de regrouper ses données de santé et ainsi faciliter le suivi médical pour l'assuré ainsi que pour les professionnels de santé.

L'accès au Dossier Médical Partagé (DMP) se fera via ce nouvel espace. Avec le stockage sécurisé, la consultation et le partage des données de santé (données de remboursement, synthèse médicale, compte rendu d'hospitalisation, d'examens de biologie médicale, etc.), le DMP devient la brique partagée de stockage des données de santé en back-office de Mon Espace Santé.

Le compte Mon espace santé est **créé de façon automatique** et requiert seulement une activation de la part de l'assuré. La procédure est simple et ne nécessite que les informations de la carte vitale et le code d'activation envoyé par l'Assurance Maladie, reçu qu'il faut renseigner sur Monespacesante.fr.

Agenda

- 03/03 Commission Médicale d'Etablissement
- 15/03 Commission Des Usagers
- 23/03 Comité Social et Économique
- 24/03 Espace Ethique
- 25/03 Conseil d'Administration

Ailleurs

Rendre effectif le droit de vote à la MAS, un projet labellisé

La MAS Les Sorbiers à Hillion, de l'Apadei Nouvelles Côtes d'Armor, a reçu une distinction nationale pour un dispositif inclusif avec mises en situations réelles permettant aux résidents d'exercer pleinement leur droit de vote.

Depuis 2010, le Ministère des solidarités et de la santé valorise des initiatives exemplaires et des projets innovants en faveur des droits des usagers. Ce dispositif repère et distingue les bonnes pratiques des acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social en direction des patients, des résidents et des usagers.



L'édition 2021 du concours a vu 62 projets labellisés par les Agences Régionales de Santé sur 164 candidatures. Au final, cinq projets au niveau national ont été récompensés dont celui de la MAS Les Sorbiers à Hillion : « Rendre effectif le droit de vote à la maison d'accueil spécialisée. »

A travers ce projet, il s'agit de « dépasser les préjugés et les stéréotypes concernant les personnes en situation de handicap et qui font obstacle à la mise en œuvre effective de leur droit de vote » et également « les limites de l'accessibilisation des campagnes électorales et des bureaux de vote pour les personnes handicapées dans toute leur diversité » (Devandas-Aguilar, mars 2019).

Ce projet soutient le concept d'autodétermination et repère les obstacles et les facilitateurs pour devenir un résident électeur. Il vise ainsi à agir pour atténuer les obstacles et favoriser un environnement adéquat pour une participation effective.